

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 27 (1933)

Artikel: Le Père Girard, curé de Berne (1799-1804)
Autor: Veuthey, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Père Girard, curé de Berne.

(1799—1804)

Par le P. LÉON VEUTHEY, O. M. Conv.

(Suite)

Rapports avec l'Evêque.

Afin de pénétrer encore plus profondément dans l'âme et l'esprit du Père Girard, il ne sera pas inutile d'étudier d'un peu plus près ses rapports avec ses supérieurs ecclésiastiques et spécialement avec l'Evêque de Lausanne, au diocèse duquel Berne appartenait alors.

Nous avons vu que ce n'est que sur les instances formelles de Mgr Odet que Girard avait consenti à reprendre ses relations avec le gouvernement, en acceptant de fonder une paroisse catholique au siège des autorités helvétiques.

Et, après réception de son premier rapport sur son activité pastorale, Monseigneur, approuvant toutes les dispositions prises, lui manifestait sa reconnaissance avec une effusion toute paternelle : « Je vous embrasse mille fois, mon cher Grégoire. De quelle consolation votre lettre n'a-t-elle pas rempli mon âme ! Avec quelle effusion de cœur ne l'ai-je pas lue ! Je puis vous dire que, depuis dix-huit mois, je n'ai pas éprouvé une sensation plus agréable. Vous étiez destiné à remplir la carrière où vous faites des pas de géant et aucun autre n'eût pu vous remplacer. Les succès doivent amplement vous dédommager de vos travaux et de vos sollicitudes. Je vous remercie beaucoup de mon côté et bénis la divine Providence de ce qu'elle daigne vous inspirer et couronner votre zèle. J'approuve hautement tout ce que vous avez fait et vous prie de continuer en vous donnant les pouvoirs de Grand-Vicaire *usque ad revocationem*. Comptez-moi au nombre de vos plus attachés et plus sincères amis ¹. »

¹ Mgr Odet au Père Girard, le 9 août 1799. Musée pédagogique de Fribourg, pavillon du P. Girard, sans numéro d'ordre. (Nous citons M. P.)

Pendant quelques mois, ce sont ainsi des rapports les plus affectueux entre Monseigneur et son Vicaire général à Berne. L'Evêque est heureux de l'avoir sur les lieux pour intervenir auprès des autorités qui, après avoir promis solennellement de respecter la religion, lui font subir toutes sortes de vexations et d'injustices : « Je désirerais infiniment qu'on ménage un peu plus mon diocèse, mande-t-il au Père Girard. Je suis le seul Evêque en ce moment en Suisse ; tout le monde a les yeux ouverts sur moi et, si je me tais, la confiance me quittera... Il est bien agréable pour moi que vous soyez sur les lieux et que je puisse vous consulter. » Les lettres deviennent de plus en plus fréquentes. Mais les instances du Père Girard pour le rapprochement des confessions semblent devoir mettre du froid dans ces relations. Ses efforts pour entraîner Mgr Odet dans une étroite collaboration avec le gouvernement helvétique ne purent qu'accentuer la méfiance, sinon de l'Evêque de Fribourg, du moins de son entourage qui est sur la défensive.

Continuant ses efforts de conciliation, le Curé de Berne écrivait à Mgr Odet, le 21 septembre 1800, qu'il avait approuvé la proposition du gouvernement de créer des tribunaux mixtes où les pasteurs catholiques et protestants siègeraient à côté des juges civils pour se prononcer sur les questions mixtes relevant à la fois de l'Eglise et de l'Etat. Il en profitait pour développer toute sa pensée relativement à la collaboration de l'un et de l'autre pouvoir. Cette collaboration ne sera possible que si chacun reste dans sa sphère d'influence : que l'Etat ne se mêle pas de dogme et de discipline ecclésiastique et que l'Eglise ne se mêle point d'affaires purement temporelles. Quant aux questions mixtes, l'Eglise légifèrera dans sa sphère et l'Etat dans la sienne pour travailler ainsi dans la plus heureuse collaboration pour le bien commun.

Le mariage était une de ces questions mixtes fort débattues à l'époque. Jusqu'alors, il avait toujours été du domaine absolu de l'Eglise et l'Etat n'avait rien à y voir, en théorie du moins. Mais voilà que ce dernier s'est avisé que le mariage n'est pas seulement un sacrement : il est aussi un contrat avec conséquences civiles. Il prétend donc légiférer en cette partie qui est de son ressort. L'Evêque de Fribourg, au contraire, s'appuyant sur la pratique de l'Eglise en la matière, entendait conserver tous ses anciens droits. Il informe le Père Girard de son intention de faire des démarches à Berne en ce sens et d'unir sa protestation à celle de l'Evêque de Sion.

Le Curé de Berne prévoyant un conflit qui réduirait à néant tous

ses efforts de conciliation essaye d'inviter l'Evêque à composer avec le pouvoir civil : « J'en viens, Monseigneur, aux causes matrimoniales. Le sujet est bien délicat, et je ne dissimulerai pas à Votre Grandeur que je ne l'aborde qu'avec répugnance. Le mariage est un contrat comme un autre. Le mariage est un sacrement. Comme contrat, il est impossible de le soustraire à l'autorité civile. Comme sacrement, il est du ressort de l'autorité ecclésiastique. Il relève donc des deux puissances, et l'une et l'autre peuvent en régler les conditions, chacune dans son for. Voilà comment raisonnent beaucoup de théologiens. D'autres donnent tout à l'Eglise : elle seule fait les lois et juge des causes matrimoniales, le contrat n'est rien sans le sacrement. ¹ »

Le Père Girard estime que si l'Etat n'a rien à voir dans le sacrement, on ne peut lui dénier une ingérence dans le contrat pour ce qui regarde les conséquences civiles et qu'il faut distinguer les compétences pour arriver à les unir dans une heureuse collaboration ².

¹ Le Père Girard à Mgr Odet, le 21 septembre 1800. A. E.

² Il semble bien, en effet, que le Père Girard n'entend abandonner à l'Etat que les conséquences civiles du mariage, le sacrement étant, avec son unité, son indissolubilité et ses conditions de validité, du ressort de l'Eglise uniquement. Toutefois, la distinction qu'il pose entre le contrat et le sacrement, comme son explication de la nature du mariage et les arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse prouvent bien les déficiences déjà constatées de sa formation théologique : « Si, dit-il, tout sacrement est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ [...], cela ne peut s'entendre que de la bénédiction, car le mariage n'a pas été institué par lui. Pour lors, la bénédiction étant du ressort de l'Eglise, c'est à elle à la donner ou à la refuser : elle doit la refuser à ceux qui voudraient former un double lien, ou répudier une épouse pour en prendre une autre. Elle peut la refuser dans d'autres cas qui intéressent plus ou moins les mœurs et la religion. Ainsi, elle établit et lève des empêchements de mariage ou, pour mieux dire, des empêchements de bénédiction nuptiale ou de sacrement. [...] Si nous admettons l'opinion qui confond le sacrement avec le contrat, en disant que les corps des époux sont la matière, les promesses, la forme du sacrement de mariage, pour lors, je ne retrouve point de sacrement, car où serait ce « signe sensible *institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ* pour la *sanctification de nos âmes* ? Les époux étaient là et se promettaient fidélité avant la venue du Sauveur. Le signe sensible ou la matière et la forme existaient : et comment pourra-t-on dire qu'il en est l'auteur ? [...] Secondement, si tout est sacrement dans le mariage, la puissance civile n'a rien à y voir, puisque c'est l'Eglise seule qui est dispensatrice des sacrements. Dès lors, comme le mariage est de la dernière importance dans la société, il n'existe plus de gouvernement parfait : l'Etat est dépendant de l'Eglise. Il est faux de dire que le christianisme s'allie avec tous les gouvernements, que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, que les hommes sont régis par deux puissances entièrement différentes et indépendantes l'une de l'autre [...] Je n'hésite pas, Monseigneur, de m'en tenir à l'opinion qui sépare le sacrement du contrat, qui soumet l'un à l'Etat et l'autre à l'Eglise et qui, par conséquent, reconnaît des causes matrimoniales civiles et d'autres ecclésiastiques... »

Que répondra l'Evêque aux vues nouvelles du Père Girard ? Sa confiance dans son Vicaire général n'a pas faibli. Mais il s'effraye du cours des événements et il croit plus opportun de se retrancher dans la défensive que de tenter une collaboration qui lui paraît grosse de périls : « Pressé par différentes sollicitations et effrayé moi-même de voir qu'on allait enfin mettre le sceau à la destruction des couvents par la vente de celui des Cordeliers de Soleure, je n'ai pu me contenir plus longtemps et j'ai cru que mon devoir ne me permettait plus de me taire. En conséquence, j'ai adressé un Mémoire au Président de la commission exécutive... S'il vous vient entre les mains et qu'il vous déplaît, que cela ne vous éloigne pas de moi. Vos lettres, vos idées claires, vos raisonnements si justes me font trop de plaisir pour que je puisse m'en passer. »

A propos du livret du doyen protestant de Berne, Monseigneur demande au Père Girard d'en faire le pendant catholique pour défendre nos principes devant le gouvernement : « Vous me ferez le plus grand plaisir de faire le pendant que vous me proposez du dit livret qui doit le concilier avec notre religion. J'ai la plus grande confiance en la façon de penser et à vos travaux. » Monseigneur insiste seulement sur une fidélité rigoureuse aux décisions de l'Eglise : « Je vous prie de faire attention que non seulement je tiens à l'Evangile de Jésus-Christ, mais je tiens encore, par le serment que j'ai fait à mon sacre à toutes les Constitutions apostoliques, et je ne puis me départir du Concile de Trente. ¹ »

Le Père Girard était bien loin de blâmer l'intervention de Monseigneur : « Votre Grandeur sait bien que le silence et l'inaction des Préposés de l'Eglise catholique me peinaient depuis longtemps. ² »

Toutefois, il regrette avec Monseigneur que le Mémoire rédigé par le secrétaire de l'Evêché soit trop long pour être lu en séance.

Le gouvernement ne se pressant pas de répondre au dit Mémoire, Monseigneur recourt encore aux bons services du Père Girard : « Que

D'autre part, il est juste de ne pas oublier que ces questions qui nous paraissent très claires aujourd'hui — après les décisions de l'Eglise en la matière — étaient entourées d'obscurité au temps du Père Girard qui manifeste d'ailleurs humblement le désir de s'instruire à leur sujet : « Je me suis un peu étendu sur cette matière, non pas, sans doute, que j'aie assez de présomption pour vouloir instruire mon Evêque, mais pour lui soumettre mes idées. J'aime la vérité, je la cherche, et je ne désire rien autant que de la trouver. » (*Ibid.*)

¹ Mgr Odet au Père Girard, le 3 octobre 1800. M. P.

² Le Père Girard à Mgr Odet, le 6 octobre 1800. A. E.

deviendrons-nous, lui mande-t-il, si celui seul qui peut nous aider ne prend pas lui-même sa cause en main ? Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que j'aurai toujours ma confiance en vous et que rien ne peut égaler le tendre dévouement avec lequel je suis, etc. »

Entre temps, le Père Girard avait pu prendre connaissance du Mémoire, une longue dissertation théologique développée selon toutes les règles de l'école, mais qui ne devait guère faire impression sur les députés helvétiques, à supposer qu'ils eussent la patience de la lire. Il s'agissait essentiellement d'une protestation faite au nom de l'Evêque contre l'appel des questions matrimoniales devant le for civil : « A mon avis, dit le Père Girard, c'était manquer de tact et se montrer étranger aux affaires que d'adresser au gouvernement un semblable écrit. Il fallait se fonder sur nos principes politiques, il fallait faire une application simple et courte aux objets de la réclamation, et l'on se perd en dissertations théologiques qui, assurément, ne feront pas fortune. »

Après avoir critiqué un certain nombre de points du Mémoire, le Père Girard en vient à la conclusion : « Une seule chose que je relèverais est le ton rampant de la conclusion. L'on avait beaucoup parlé de l'anéantissement de l'autorité évangélique — comme si cette autorité était de nature à être anéantie ; comme s'il dépendait des puissances du jour de détruire l'œuvre de Jésus-Christ et de renverser les promesses qu'il a faites à son Eglise — et l'on finit par supplier le gouvernement de nous rendre notre religion. Les Pères de l'Eglise demandaient la tolérance aux Princes ; ils ne leur demandaient pas une religion qu'ils n'avaient pas reçue d'eux et qu'ils auraient voulu leur donner. ¹ »

Les observations du Curé de Berne firent une telle impression sur Monseigneur qu'il prit la peine de recopier la lettre tout entière de sa propre main, et l'humilité avec laquelle il y répondait, le 25 novembre 1800, prouve bien en quelle haute estime il continuait à tenir le Père Girard : « Grand merci pour la bonne leçon... Le Rédacteur vous répondra s'il veut. Quant à moi, je vous avais déjà annoncé ce qu'était le Mémoire en vous disant qu'il était impolitique et diffus.

Une seule chose que j'ai à vous demander, mon cher Girard, c'est de bien vouloir ne pas vous laisser décourager par cette gaucherie,

¹ Le Père Girard à Mgr Odet, le 18 novembre 1800. Nous ne possédons de cette lettre que la copie, de la main de Monseigneur. Elle se trouve au M. P. L'original en avait été remis à son secrétaire (selon lettre du Père Girard, 24 février 1801).

mais de continuer à servir la religion par votre zèle, votre esprit, vos talents. Vous pensez trop bien pour me refuser cela ; je compte sur vous et vous prie de bien vouloir toujours m'instruire de la vérité ; je l'aime lors même qu'elle a quelque chose d'humiliant pour moi. Soyez persuadé que je vous seconderai toujours avec plaisir et que je suis plein d'estime et de considération... ¹ »

Cependant, dès cette époque, les relations se refroidissent. Le 1^{er} octobre 1801, Monseigneur écrivait au Curé de Berne : « Quelque confiance que j'aie en vos lumières, depuis quelque temps, je n'ai pas cru devoir y avoir recours, crainte de vous compromettre ou de vous mettre dans le cas de déplaire à ceux qui vous entourent et qui peuvent vous rendre la vie plus ou moins agréable ; mais aujourd'hui qu'il ne s'agit que de remettre une lettre à nos députés fribourgeois, je m'adresse à vous... » C'était peu de chose, mais cette lettre soulageait le Père Girard qui craignait d'avoir perdu la confiance de son Evêque, non par sa faute — sa conscience est tranquille, dit-il — mais pour avoir été englobé dans les condamnations d'autrui ; parce que « nous sommes censés penser, vouloir et faire tout ce que font, veulent et pensent des personnes qui nous appartiennent sous quelque rapport. Cette injustice s'est commise de tout temps ; mais elle est plus commune dans les moments fâcheux où nous vivons, et il est bien difficile de ne pas en être plus ou moins la victime. Là-dessus, Monseigneur, j'ai pris mon parti. Je rentre en moi-même, j'en appelle au témoignage de mon propre cœur et je me console dans le silence et la paix. Votre Grandeur me fait entendre qu'elle aurait eu recours à moi si elle n'avait craint de me mettre dans le cas de déplaire à ceux qui peuvent me rendre la vie plus ou moins agréable. Cette crainte, Monseigneur, demande ma reconnaissance, quoique je ne puisse pas l'approuver. Les agréments de ma vie dépendent bien peu des personnes qui m'entourent. A mes fonctions près, je vis dans la solitude, je suis ermite au milieu d'une ville populeuse et du tumulte des affaires. C'est un goût décidé, je l'ai contracté depuis bien des années, et probablement il me suivra jusqu'au tombeau. D'ailleurs, je suis si las des discussions politiques et de tout ce qui peut me les rappeler que si jamais j'avais aimé à me répandre dans les sociétés, j'aurais pris depuis longtemps le parti de les fuir. Cependant, lorsqu'il s'agit de mon ministère et des objets qui sont en rapport avec lui, je sais quitter et ma retraite et mes

¹ Mgr Odet au Père Girard, le 25 novembre 1800. M. P.

livres, et je ne suis pas assez lâche pour craindre quelques désagréments. ¹ »

L'allusion du Père Girard à ces « personnes qui nous appartiennent sous quelque rapport » se rapporte-t-elle à son degré de parenté avec le directeur Savary, son beau-frère, dont l'Evêque n'aurait pas été satisfait quant à son activité au gouvernement ? Ne s'agit-il pas plutôt des démêlés de Monseigneur avec le Conseil d'éducation de Fribourg, qui avait élu domicile au Couvent des Cordeliers et dont faisait partie le Père Marchand, confrère du Père Girard ? Celui-ci fut lui-même nommé à ce Conseil en janvier 1799, mais il n'en fit guère partie effectivement puisqu'en février de la même année, il partait déjà pour Lucerne.

S'il y joua un rôle, il est tout à son honneur : lorsque, en 1799, il était allé avec son confrère, le Père Marchand, demander à l'Evêque la permission d'en faire partie, « Monseigneur la leur donna gracieusement en exprimant toutefois le regret qu'on n'eût pas jugé opportun de lui offrir un siège dans son administration ». Et le premier mouvement du Père Girard en arrivant à Lucerne fut d'intervenir auprès du ministre Stapfer pour que l'Evêque y obtînt le premier siège de membre d'honneur. Mgr Odet accepta cette solution avec reconnaissance et prit part aux premières séances du Conseil. Mais bientôt les rapports se tendirent pour aboutir finalement à une hostilité qui devait être fatale à l'existence même du Conseil d'éducation.

Nous ne ferons pas l'histoire de cette querelle déjà traitée par M. l'abbé Dévaud ². Nous la rappelons seulement pour autant qu'elle explique le cours des rapports de l'Evêché avec le Père Girard. Or, la querelle avec le Conseil d'éducation dégénéra en une querelle avec les Cordeliers parce que ceux-ci lui donnaient asile et que l'un d'eux en faisait partie. Au vu de ces difficultés, le Père Marchand donna sa

¹ Le Père Girard à Mgr Odet, le 5 octobre 1801. Le P.-S. de cette même lettre pourra intéresser les historiens. Nous le donnons ici en raison également des rapports futurs du Père Girard avec le Vicaire général de Constance : « Nous avons ici M. le baron de Wessenberg, envoyé du Prince Evêque de Constance. Il est chanoine de Constance et, dit-on, vicaire général. Aujourd'hui, il a été présenté, avec l'ambassadeur français au Conseil exécutif. La présentation a été très pompeuse. Je n'en ai pas été témoin. J'ignore l'objet de la mission de M. de Wessenberg, mais je sais qu'il a présenté ses lettres de créance comme envoyé du Prince et comme envoyé de l'Evêque. Si Votre Grandeur désirait en savoir davantage, je m'empresserais de m'en informer. »

² E. Dévaud. L'Enseignement primaire fribourgeois sous la République helvétique, Fribourg, Saint-Paul, 1905, p. 134 sqq.

démission et les Cordeliers prièrent le Conseil d'élire domicile ailleurs, afin d'échapper « aux persécutions odieuses auxquelles ils étaient exposés depuis que le Conseil d'éducation s'était installé dans leur couvent ¹ ».

Mais c'était trop tard déjà ! Les hostilités étaient engagées. Monseigneur Odet envoyait à Rome un long Mémoire demandant la suppression du Couvent. Rome ouvrit une enquête par l'intermédiaire de la nonciature de Constance, qui en avertit le Couvent, le 18 mars 1803 ².

C'est le Père Girard qui est chargé de répondre aux demandes de renseignements de la nonciature. Il le fait calmement, en un beau style cicéronien, réfutant point par point les différentes accusations et démontrant la cause du conflit : les différends de l'Evêque avec le Conseil d'éducation, et des Cordeliers avec le Collège : « L'accusation de Kantisme vient du fait que quelques jeunes gens non contents des études du collège ont suivi des cours de philosophie au couvent où on leur a parlé de Kant pour prendre de lui ce qu'il avait de bon et condamner ce qu'il avait de mal. »

Le Père Girard joua certainement un rôle pacificateur dans cette désagréable querelle où les luttes politiques du temps et certaines intempérances de langage, dont l'esprit caustique du Père Marchand, entr'autres, ne sut point assez se garder, jouèrent aussi leur rôle.

Entre temps, d'ailleurs, Mgr Odet mourait ³. Et l'on prétendit que toute cette manœuvre avait été montée par les ennemis du Père Girard pour l'empêcher de prendre une succession éventuelle qu'auraient voulu lui obtenir ses amis fribourgeois et l'ambassade d'Espagne à Berne, dont il était l'aumônier attitré et estimé. Toujours est-il qu'à chaque vacance de siège à Fribourg, a coïncidé une accusation à Rome, contre le Père Girard. Le siège repourvu, les accusations cessent comme par enchantement. Le 15 décembre 1803, après la nomination de Mgr Guisolan comme successeur de Mgr Odet, le nonce faisait une visite à Fribourg. Nous en possédons une relation dans un rapport du chanoine Fontaine, qui nous y donne d'intéressants renseignements sur son ami : « Le Père Girard a été établi commissaire, soit Supérieur majeur de son Ordre en Suisse. On attend les plus heureux résultats de cette mesure ; il n'a cependant pas encore quitté son poste à Berne où sa

¹ Protocole du Conseil d'éducation du 9 janvier 1802.

² Les documents sur cette affaire se trouvent en partie aux Archives du Couvent des Cordeliers et en partie au M. P., parmi les papiers du Père Girard.

³ Le 29 juillet 1803.

présence est encore nécessaire pour consolider et parachever l'établissement de cette nouvelle église. »

Après avoir rappelé l'accusation à Rome, le Chanoine ajoute : « Une foule d'ennemis des lumières avait particulièrement dirigé leurs coups sur le Père Girard ; la calomnie la plus atroce l'avait prévenu à la nonciature. Le nonce a paru être stupéfait et indigné quand, par des autorités les plus respectables, il a appris à quel point il avait été trompé. L'ancien Gardien des Cordeliers, qu'il avait cité à son audience, ayant voulu lui baiser la main, en le quittant, il ne lui a pas permis, mais il a voulu l'embrasser. J'espère qu'en passant à Berne, il en aura fait tout autant au Père Girard, car il a dit, avant de partir d'ici : « Je vois bien qu'au lieu d'avoir des reproches à faire à ce digne homme, je lui ai des obligations dont je ne sais comment m'acquitter ¹. »

Nous savons, par le journal du Père Girard, que ce fut bien le cas. Le nonce se montra on ne peut plus affectueux et reconnaissant envers le Curé de Berne. Mais celui-ci avait décidé de quitter son poste pour rentrer dans son couvent afin d'y réaliser son ancien rêve de vie retirée et studieuse.

Dès l'élection du nouvel Evêque, il lui avait écrit pour le féliciter et lui demander, en même temps, de lui donner un successeur à Berne, en lui recommandant cette chère paroisse dont l'avenir est encore incertain du fait de la chute du gouvernement helvétique et du retour du gouvernement patricien bernois moins bien disposé à tolérer un culte étranger en son domaine. « Quant à l'établissement de la paroisse qu'on doit à votre zèle soutenu par le Seigneur, répondait Mgr Guisolan, j'y prendrai le plus vif intérêt ; je n'ai point encore l'administration du diocèse ; en attendant, je vous prie de bien vouloir vous prêter à affermir l'ouvrage que vous avez commencé ; je serais dans l'embarras de vous remplacer, l'estime que vous vous êtes acquise à tous égards, rendra le choix plus difficile ². »

Monseigneur savait bien que seul le Père Girard pouvait obtenir du régime patricien la tolérance du culte catholique à Berne. Il lui accordait pleins pouvoirs pour mener la chose à bien. Après des négociations ardues, le décret de tolérance fut publié le 3 novembre 1803. En reconnaissance de son dévouement et de ses succès, le Père Girard récoltait de nouvelles critiques : le décret imposait l'obligation au

¹ Lettre du chanoine Fontaine au Vicaire général de Constance, Fribourg, le 15 décembre 1803. M. P.

² Mgr Guisolan au Père Girard, le 10 octobre 1803. M. P.

curé catholique d'éviter tout prosélytisme parmi les protestants. Quelques zélés défenseurs de la vérité s'en offusquèrent et préconisèrent une position intransigeante, qui pratiquement équivalait à la suppression de la nouvelle paroisse.

Le Père Girard répond que, l'essentiel étant obtenu, il fallait savoir s'en contenter pour le moment : « Doit-on abandonner les catholiques parce qu'il n'est pas permis de convertir les protestants ? » La réponse ne faisait point de doute ; mais le Père Girard tient à affirmer que le beau zèle dont se targuent ses adversaires, ignorants de la situation, ne lui « est pas tout à fait étranger ». Bien plus, il a pour l'avenir les plus belles espérances si l'on procède avec méthode et prudence : « Sans mépriser les conversions partielles, j'aime à les étendre, par la pensée, sur des villages, des villes et des pays entiers. Je sens que pour réaliser cette idée, il faut d'abord que les protestants commencent à mieux connaître notre croyance et nos institutions. Bossuet en était persuadé, et c'est dans cette intention qu'il écrivit son exposition de la doctrine catholique. Eh bien ! notre Curé à Berne s'acquittera de cette tâche en public par ses discours, sa conduite et le culte qu'il réglera. De cette manière, il préparera la réconciliation et il aura beaucoup fait pour les protestants sans sortir des bornes que l'arrêté lui assigne ¹. »

Ce texte est caractéristique de l'esprit de Girard et le montre toujours fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée au début de son activité pastorale. Et nous savons que sa méthode fut des plus efficaces. « Vous êtes, lui écrivait le chancelier de la Confédération, Mousson, à l'occasion de la remise du rapport sur l'Institut d'Yverdon, vous êtes non seulement le plus respectable et le meilleur mais aussi le plus aimable religieux qui existe ; et jamais je ne me sens moins huguenot que lorsque je pense à vous. » Nous connaissons l'aveu de cette dame de la haute société de Berne : « Je ne connais point d'homme qui soit plus dangereux pour nous autres, protestants, que le Père Girard : il fait aimer la religion que tant d'autres ne savent que faire haïr. ² »

Le Père Girard avait, par son zèle, sa prudence et sa charité, assuré l'établissement définitif de la paroisse catholique de Berne. Il pouvait maintenant se retirer pour reprendre la vie conventuelle plus conforme à sa vocation. Comme dernière marque de confiance particulière, Mgr Guisolan lui laissait le choix de son successeur. Le Père Girard

¹ Le Père Girard à Mgr Guisolan, s. d. M. P.

² M^{me} l'Avoyère Ney au chanoine Fontaine qui le rapporte dans son mémoire à l'Evêché, 25 avril 1827.

lui présenta un religieux de Bellelay, de l'Ordre des Prémontrés, le Père Pacifique Migy de Porrentruy.

Entre temps, il avait été nommé commissaire provincial en Suisse, comme nous l'avons appris de son ami, le chanoine Fontaine. Le 24 octobre 1803, les Pères du Couvent de Fribourg faisant écho à leurs confrères de Suisse, écrivaient au Provincial de la Haute-Allemagne pour lui demander de nommer un Commissaire spécial pour visiter les couvents helvétiques que le Provincial, en raison des prohibitions politiques, ne pouvait plus atteindre. Ils proposaient à ce poste le Père Girard.

Après avoir énuméré les qualités requises pour cet office, les Pères ajoutaient : « Il nous paraît que le Père Girard réunit toutes ces qualités. Ses relations avec les principaux membres des gouvernements de la Suisse ; ses liaisons avec les ambassadeurs, surtout avec celui d'Espagne ; sa douceur, ses talents, ses vertus, etc., le mettent à même de rendre les plus grands services à notre Custodie, et nous osons vous assurer qu'il a la ferme volonté de faire le bien et qu'il en a les moyens ¹. »

Répondant aux vœux unanimes de la Custodie suisse, le Provincial en nommait supérieur le Père Girard, le 3 novembre 1803. L'espace nous manque pour dire ce que fut l'activité du nouveau commissaire, dans sa lourde tâche de restaurateur de la discipline claustrale, énervée par les bouleversements politiques du début du siècle. Le P. Bernard Fleury ² a d'ailleurs fait, en partie, cette histoire où nous voyons la bonne volonté du Père Girard se heurter à des obstacles politiques insurmontables, comme aussi sa bonté prendre parfois le pas sur une fermeté qui aurait été de mise dans cet effort de réformation disciplinaire ³.

Le 15 août 1804, le Père Girard quittait définitivement Berne, et le 23 août suivant, il acceptait de diriger les écoles françaises de Fribourg que le Conseil communal avait commises aux soins des RR. PP. Cordeliers.

¹ Archives du couvent.

² Bernard Fleury. Quarante ans d'agonie d'une communauté religieuse. Fribourg, St-Paul, 1930. (Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 1930.)

³ Il paraît, toutefois, que le Père Girard remplit ses fonctions à l'entière satisfaction du nonce qui lui écrivait le 29 septembre 1805, à l'expiration de son mandat : « Dieu bénissant vos efforts, vous avez retiré les meilleurs fruits des monastères confiés à vos soins, ce dont j'ai été le témoin oculaire. » Cité par Daguët, I, 162. Seulement celui-ci se trompe en disant que le Père Girard a été réélu commissaire à cette époque. Il avait donné sa démission pour se consacrer entièrement à son école. Et c'est le Père Louis Farine qui fut nommé à sa place. (Archives du Couvent, 15 septembre 1805.)

